



Les prestataires privés, auxquels Pôle emploi sous-traite l'accompagnement des demandeurs d'emploi, sont de plus en plus souvent pointés du doigt pour leurs médiocres résultats. Argent gaspillé à tort ou dysfonctionnement ? Bénédicte Guesné, directrice d'Ingeus France, réclame une "politique d'évaluation et une rémunération à la performance". Objectif : sélectionner les cabinets plus efficaces.

Capital.fr : Un cabinet privé comme le vôtre peut-il remplacer efficacement Pôle emploi ?

Bénédicte Guesné : Ce n'est pas notre vocation. Pôle emploi dispose d'une expertise reconnue dans la collecte des offres d'emploi et l'indemnisation des chômeurs. Notre mission est d'aider les chômeurs à risque ou en fins de droits, afin qu'ils ne basculent pas dans les minima sociaux. Les seniors, les jeunes sans qualification ou les chômeurs de longue durée nécessitent un suivi régulier, personnalisé, intensif et sur-mesure, que seuls des cabinets comme le nôtre peuvent mettre en place. C'est d'ailleurs la raison d'être de notre activité, qui a vu le jour en France en 2004, justement pour tester de nouvelles méthodes d'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficultés.

Capital.fr : Avec des taux de retour à l'emploi inférieurs à 20%, les opérateurs privés peuvent-ils vraiment se targuer d'être plus efficaces que Pôle emploi pour placer les chômeurs en difficulté ?

Bénédicte Guesné : Chez Ingeus, nous avons un taux de retour à l'emploi de 40% sur des publics particulièrement fragiles. Nous nous engageons à rencontrer les candidats une à deux fois par semaine, nos consultants ne suivent pas plus de 50 dossiers. Notre principal atout est d'avoir tissé un maillage territorial avec les acteurs sociaux, qui nous permet de résoudre par exemple les problématiques de logement. A titre d'exemple, parmi les 13.377 jeunes que nous avons accompagné durant 6 mois à un an dans le cadre du programme "Contrat d'autonomie", plus d'un sur deux a trouvé une solution durable (emploi, formation, création d'entreprise), et même, deux sur trois en Ile-de-France.

Capital.fr : Pour expliquer leurs médiocres résultats, certains de vos confrères accusent la baisse des tarifs versés par Pôle emploi à ses sous-traitants...

Bénédicte Guesné : Depuis la création de Pôle emploi en 2008, la politique d'achat a effectivement évolué. A 1.800 euros en moyenne l'accompagnement, le prix a été divisé par deux. Les budgets et les volumes ne sont pas garantis, ce qui ne nous permet pas de rentabiliser de manière sûre nos investissements. En plus, le cahier des charges est devenu trop strict. Il nous impose, par exemple, un entretien par semaine. Or, l'important est de mettre en œuvre la bonne boîte-à-outils, pas le nombre de rendez-vous. Résultat : nos conseillers doivent tenir des tableaux de bord rigoureux, ce qui alourdit leurs tâches administratives au détriment de leur cœur de métier. Pour assurer un accompagnement de qualité, la meilleure solution serait de conditionner le paiement de nos prestations aux résultats.

Capital.fr : C'est-à-dire...

Bénédicte Guesné : Au lieu de verser 50% du montant total à la prise en charge, Pôle emploi pourrait se contenter de 40% à la commande. Les 30% restants seraient versés une fois que le

"Pour optimiser le placement des chômeurs, Pôle emploi doit davantage rémunérer les opérateurs privés

Écrit par Administrator

Mardi, 28 Février 2012 08:57 - Mis à jour Mardi, 28 Février 2012 09:07

chômeur est en poste, puis encore 30% si celui-ci obtient un emploi de plus 6 mois. Cette politique de rémunération aux résultats permettrait de sélectionner naturellement les meilleurs prestataires. Seuls ceux qui obtiennent de bons résultats seraient rémunérés à 100%.

Capital.fr

Source : Capital.fr | Propos recueillis par Sandrine Chauvin